Allennes-les-Marais, le 24 mars 2021

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 MARS 2021

- *Appel des élus :*

Etaient présents : MM. MAYOR G. VERSMESSEN P. VANDAELE-MEQUIGNON C. RIGAUT B. MARCHE A. DAL MORO S. WARNIER V. DELTOUR J.P. AMUSAN-ROYER J.(arrivée à 18h14). TOMASELLA-GARNIER Ch. HALLUIN C. DESCHAMPS I. MAS I. MESTDAGH J. LECLERCQ P. DORCHIES-BRILLON M. MINNENS L.

Procuration : MR BROUTIN F. donne procuration à MR VERSMESSEN P.
MR GAILLARD J.C. donne procuration à MR DAL MORO S.
MR DUMOUTIER A. donne procuration à MR MAYOR G.
MME NOUE-FIRMIN L. donne procuration à MME VANDAELE C.
MME BOUSSEMART M. donne procuration à MR LECLERCQ Ph.

Absent excusé : MR STACHOWICZ M.

Secrétaire de séance : MME VANDAELE-MEQUIGNON Carine

- *Approbation du procès-verbal de la séance du 9 MARS 2021.*

Monsieur DELTOUR **:** *« J'aimerais expliquer ma position monsieur le Maire si vous le voulez bien mais je préfèrerais changer de place si ça ne vous dérange pas. Alors je voterai contre le PV. Pour quoi ? Parce que depuis quelques temps de ma place, j'ai l'impression d'assister à une pièce de théâtre. Du théâtre classique, non, je m'instruirai. Du théâtre de boulevard, non plus, au moins je m'amuserai.*
De votre place, M le Maire, le décor est différent et je comprends mieux mon ressenti. Je suis à la place de l'accusé, face au jury composé de 5 personnes.
M le régisseur, le son est-il bon ? Monsieur MINNENS ? »

Monsieur MINNENS : *« Oui ».*

Monsieur DELTOUR : *« Parce que la première fois que j'ai fait un discours, il y en a qui ont mal compris, c'était un écrit mais c'est un oral donc j'aimerais que l'on me comprenne bien. »*

Monsieur MINNENS : *« Ecoutez, je fais avec les moyens du bord, j'ai déjà fait des propositions. Si ça ne va pas, faites-en d'autres. »*

Monsieur DELTOUR : *« Merci c'était juste pour être sûr. Comme mes propos sont rares, je préfère qu'ils ne soient plus déformés comme lors de ma première intervention. J'ai déjà eu cette mauvaise place le jour où je justifiais le contenu et mes idées transcrites dans un mémoire…. Ici, c'est identique : à telle page, vous avez écrit cela, à telle ligne, nous annoncez telle somme….*
Je vous réponds, madame la Présidente, je suis innocent de tout…. Je ne fais que mon travail d'élu… et je peux faire des erreurs. Je suis prêt à vous écouter si vos dires font avancer la démocratie et permettent d'améliorer la vie de nos concitoyens. Dans le cas contraire, nous perdons notre temps.
Cela porterait à rire si nous n'étions pas au sein d'un Conseil Municipal. Ce PV est un déni de démocratie. Nous insultons nos électeurs en leur diffusant de tels documents.
Je pensais qu'une opposition digne de ce nom, apporterait des contre- propositions construites, chiffrées….
Qu'avez-vous produit depuis des mois ? du déballage, des attaques personnelles, du blabla ; souvenez-vous « cour de récréation » … nous y sommes toujours…
Cela devrait nous faire réfléchir à ce qui est retransmis à l'issue de nos conseils. Nous devons respecter nos électeurs….
En parlant de respect. Je change de rôle, je ne suis plus l'accusé mais le directeur d'école. Vous allez comprendre. Surtout vous, M Leclercq.
Nous devions emmener nos élèves en sortie scolaire. Ils ne sont pas toujours sages… Ils nous jouent parfois des tours pendables. Une maman est venue me trouver très en colère parce que son fils n'était pas accepté pour la sortie.

Un document officiel avait été remis quelques jours avant à chaque élève. (Nous sommes dans le domaine public, donc des documents imposés par la hiérarchie). Son enfant, comme par hasard, ne l'avait pas reçu !! La collègue voulait l'évincer parce qu'elle ne l'aimait pas…
Bien sûr, le document était resté en boule au fond du cartable. Là où la maman n'avait pas regardé, comme c'est son devoir de parent. Elle était confuse. Elle s'est excusée. Elle aurait pu repartir et fournir un petit mot dans lequel elle s'excusait, mais non, elle l'a fait simplement. A cette époque, les personnes étaient bien élevées et s'excusaient elles-mêmes, en reconnaissant leurs torts… ne se faisaient pas représenter par une tierce personne… Elle est même allée voir ma collègue au retour de la sortie pour s'excuser auprès d'elle. C'est ce qu'on appelle le respect de l'autre.
Les accusations gratuites sont toujours faciles si nous ne nous remettons pas en cause. Je ne puis admettre, en tant qu'élu et doyen que l'un d'entre nous accuse Thomas alors que celui-ci remplit au mieux ses fonctions. Il est un salarié de la commune préparant les documents officiels, et non pour se faire insulter pour que certains mettent en cause sa probité. Certains peuvent ne pas l'apprécier, mais chacun doit respecter son travail.
C'est vrai, je suis vieux et je radote pour certains qui n'en n'ont rien à faire de mes propos. Mais j'ai été élevé par des grands-parents âgés pour qui les mots respect d'une personne ou d'une fonction » étaient la base de l'éducation parentale. Malheureusement ce n'est plus le cas et cela est désolant de retrouver ce manque au sein d'un conseil d'adultes élus par la population qui a cru en eux en votant….
Je terminerai en m'excusant publiquement, devant vous tous, auprès des personnes qui sont ou se sentent mises en cause par mes propos, ou mon plagiat. Soyez certains que je respecte la part d'élu de la démocratie qui sommeille en chacun d'entre vous.
Merci. Nous pouvons maintenant travailler. Merci, monsieur le Maire. »

Madame VANDAELE : *« Monsieur le Maire, j'aurais moi aussi si vous le permettez une remarque à formuler à la lecture du PV.*
Concernant le restaurant scolaire, je vous cite Madame Dorchies : « Nous condamnons d'ailleurs avec force vos propos et ceux de votre adjoint à la jeunesse et à l'éducation »
Pourriez-vous m'éclairer sur le nom de la personne dont vous parlez ? »

Madame DORCHIES-BRILLON : *« Monsieur Dal Moro »*

Madame VANDAELE : *« Je vous informe que Monsieur Dal Moro est adjoint à la Jeunesse et Petite Enfance et moi-même adjointe à l'Education, Communication et Numérique et deuxième petite remarque. Quand Monsieur Dal Moro vous dit « Vous vous êtes également abstenus sur les demandes de subvention que nous avons fait sur ce dossier pour plus de 700 000 € »*
Vous lui répondez : « C'est une abstention et non un vote contre, c'est différent … »
Où est la différence entre les propos de monsieur Dal Moro et les vôtres ? »

Madame DORCHIES-BRILLON : *« C'est une question ? je ne comprends pas votre question ».*

Madame VANDAELE : « *Monsieur Dal Moro vous dit « Vous vous êtes également abstenus sur les demandes de subvention que nous avons fait sur ce dossier pour plus de 700 000 € »*
Vous lui répondez : « C'est une abstention et non un vote contre, c'est différent … où est la différence ? »

Madame DORCHIES-BRILLON : *« C'est complètement différent. On parlait d'une question sauf erreur au sujet des demandes de subventions. Ce que l'on veut dire c'est que l'on ne vote pas, on s'abstient, parce qu'à partir du moment où on est contre le projet, on vote contre le projet, ça n'a aucun sens de se prononcer sur les subventions, c'était ce que je voulais dire. Concernant la première observation concernant monsieur DAL MORO c'est quand il a dit merci pour les enfants. J'insiste sur le fait et je le redis que nous ne sommes pas contre le projet de restaurant scolaire. Nous sommes contre le mode de financement ».*

Madame VANDAELE : *« D'accord ce n'était pas là ma question c'était juste sur les termes ».*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« Je ne comprends pas votre question ».*

Madame VANDAELE : *« Ce n'est pas grave, on a bien entendu. »*

Monsieur VERSMESSEN *: « Monsieur le Maire. Je tiens à faire une remarque supplémentaire concernant le compte rendu du précédent conseil.*
Non pour souligner une erreur, le compte rendu est parfaitement fidèle aux débats. Mais afin de rétablir les faits suite à un propos du groupe « ensemble pour Allennes » qui a gonflé arbitrairement la dette de la commune de plus de 20% excusez-moi du peu !

Les faits, donc !
Je rappelle brièvement les chiffres,
Après l'emprunt réalisé afin de construire le restaurant scolaire le taux d'endettement de la commune sera de 581€ par habitant en 2021 et non de 704.82 € comme vous l'avez signalé.
En comparaison, le poids de la dette des communes de plus de 3500 habitants est en moyenne de 751€ par habitant.
Et nous sommes à 581€.
Et oui, c'est nouveau, Allennes est dans la strate des communes de + de 3500 habitants.
Par analogie, quand vous déclarez vos impôts, vous ne choisissez pas votre tranche, la commune non plus.
L'endettement de la commune est donc en dessous de la moyenne de la strate.
Quant aux frais liés à la dette de l'ex CCHD.
Comme l'a expliqué monsieur le Maire, la dette de l'ex CCHD a été reprise par la MEL. Elle n'entre donc pas dans l'endettement de la commune.
Les faits toujours : la MEL facture à Allennes, comme à Carnin, Annoeullin, Bauvin et Provin, une quote-part des frais liés à la reprise de la dette de l'ex CCHD.
Et au titre de ce service, la MEL nous déduit chaque année la somme de 27 159 € des 495 000 € de l'attribution communautaire.
Ce n'est pas un emprunt. C'est un service facturé par la MEL aux 5 communes de l'ex CCHD.
Par analogie, le SDIS pour la gestion des pompiers est aussi un service facturé et ce n'est pas un emprunt.
Les faits sont les faits ! ALLENNES-LES-MARAIS n'est pas au bord de la banqueroute.
Votre calcul était donc erroné, c'est important d'être précis avant de faire des effets d'annonce. »

Madame DORCHIES-BRILLON : *« Je n'ai fait d'effet d'annonce. Bon après je ne savais qu'on allait rediscuter de ce qu'on avait déjà discuté. Je ne vous permets pas de dire que mon calcul est erroné. J'ai simplement dit, c'est une observation que j'ai faite et j'ai dit pourquoi nous n'avons pas inclus la dette de l'ex CCHD comme on l'avait fait dans le budget précédent effectivement et on aurait très bien pu le faire. Ca reste quand même et même s'il y a un transfert de charges, ça reste quand même une dette c'est mon avis ».*
Monsieur VERSMESSEN : *« Ce n'est pas un avis, c'est un fait. Ce n'est pas une dette ».*

Monsieur le Maire : *« l'explication a été donnée ».*

Monsieur DAL MORO : « *Monsieur le Maire, Je souhaite revenir sur le PV.*
En effet, je dois bien dire que j'ai dû relire plusieurs fois pour croire ce que j'ai lu en page 26.
Je cite au sujet de la délinquance, vaste sujet :

Monsieur LECLERCQ : « Mais il y en a et la tendance elle n'est pas, malheureusement, on constate que même si on n'a pas trop à se plaindre actuellement sur la commune, on sait tous autour de cette table que la tendance généralisée est à avoir plus de délinquance. C'est tout. Il ne faut pas attendre les évènements pour être en réaction, on peut les anticiper ».

Madame AMUSAN répond : « Ce serait bien d'avoir les chiffres sur plusieurs années ».

Monsieur LECLERCQ répond : « Madame sauf à ce que vous lisiez dans le marc de café, ce que je peux supposer je dis bien ce que je peux supposer mais vous ne savez pas où en est. Quand on regarde la télé, on écoute la radio…

Ces propos sont scandaleux, diffamatoires, discriminatoires voire racistes. J'ai eu recours à la lecture de ces propos par plusieurs personnes et ils sont tous unanimes : « Quelle honte ! » Dans la bouche d'un élu de la République c'est totalement indigne. Alors je me suis un peu amusé à faire des recherches aussi bien dans notre règlement intérieur que dans le Code Général des Collectivités Territoriales et j'ai trouvé cet article : l'article L.2121-16 : « Le maire a seul la police de l'assemblée. Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre. En cas de crime ou de délit, il en dresse un procès-verbal et le procureur de la République en est immédiatement saisi. » En ce sens, la jurisprudence est claire : le Maire doit veiller à la courtoisie des débats, en rappelant à la modération ou en retirant la parole. Si le Maire laisse des personnes prononcer des propos diffamatoires ou injurieux sans réagir, il engage la responsabilité de la Ville… »
A ce titre, et au nom de l'ensemble de l'équipe majoritaire je demande expressément à Monsieur LECLERCQ de prononcer des excuses auprès de madame AMUSAN et à l'avenir, pour le paraphraser, je l'invite à changer le libellé de ses propos. Ils ne sont pas dignes d'un représentant de la République Française. Je n'aurai d'ailleurs pas l'outrecuidance de lui rappeler les Valeurs qu'elle prône ! Ces propos sont d'un autre temps. Monsieur LECLERCQ, on vous écoute. »

Monsieur LECLERCQ : *« ET ben très bien, vous êtes juge et partie, c'est merveilleux. Le marc de café, si vous vous êtes documenté complètement n'a rien de raciste. Le marc de café, c'est une façon, ça s'appelle la cafédomancie qui à l'instar de la cartomancie est une pratique qui se faisait dans la Perse Antique et qui s'est prolongée au fil des années, il n'y a rien de raciste dans mon propos...»*

Monsieur DAL MORO : *« c'est pas dans le marc de café c'est ce que je peux supposer. Vous voulez dire quoi par là, vous l'avez dit ou pas ? Ce que je peux supposer. Vous le dites à la seule élue noire. »*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« Ben non c'est parce qu'elle a parlé à ce moment-là. »*

Monsieur DAL MORO : *« Madame DORCHIES, je parle à monsieur LECLERCQ ».*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« C'est vrai excusez-moi. »*

Monsieur DAL MORO : *« Je recite : madame sauf à ce que vous lisiez dans le marc de café, ce que je peux supposer. C'est le « ce que je peux supposer » qui a une connotation raciste et discriminatoire et vous le dites à la seule personne noire de l'équipe. »*

Monsieur LECLERCQ : *« Alors soit vous faites tout le discours... »*

Monsieur DAL MORO : *» Vous l'avez dit ou vous ne l'avez pas dit monsieur LECLERCQ ? Vous l'avez dit ou pas ? »*

Monsieur LECLERCQ : *« Vous faites tout le discours, je ne réponds pas c'est tout. Laissez-moi répondre monsieur. »*

Monsieur DAL MORO : *« Vous l'avez dit ou pas, oui ou non ? Je vous demande ça. Est-ce que vous l'avez dit oui ou non c'est tout. Dites-moi oui ou non ! »*

Monsieur LECLERCQ : *« D'abord je tiens à rappeler que Madame AMUSAN a pris la parole donc j'ai répondu à Madame AMUSAN qui a pris... je n'écorche pas votre nom j'espère, qui a pris la parole à ce moment-là, j'ai répondu à cette dame, loin est là d'avoir un propos raciste autour de ça. En tous cas, en tous cas, si elle en a pris ombrage je m'en excuse. Madame si vous en avez pris ombrage mais sachez... »*

Madame AMUSAN : *« je suis venue vous voir à la sortie et je vous ai dit que ce n'était pas correct, je vous l'ai dit oui ou non ? Donc j'en ai pris ombrage monsieur... »*

Monsieur LECLERCQ : *« D'accord mais sachez que n'est pas un propos raciste. Comme j'ai la parole et je vous laisserai répondre après je reviens sur le propos de monsieur DELTOUR ... »*

Monsieur DAL MORO : *« Attendez on va revenir, à cette heure-ci monsieur LECLERCQ vous avez présenté vos excuses à Madame Julie AMUSAN, on est bien d'accord. Donc à l'avenir si on pouvait juste faire attention à cela. Je vous remercie pour ses excuses monsieur LECLERCQ. »*

Monsieur LECLERCQ : *« Monsieur DAL MORO, encore une fois le marc de café ne portait aucune connotation raciste à l'égard de Madame. J'ai répondu, si elle en a pris ombrage au même titre que n'importe quel citoyen, je m'en excuse. »*

Madame AMUSAN : *« Je veux juste vous préciser monsieur que j'ai une licence en lettres modernes donc le français je le connais. Donc quand vous me parlez de l'expression marc de café je la connais. Sauf qu'elle n'était pas appropriée parce que ça veut dire que l'on est voyant. D'accord ? Et Je ne suis pas voyante. Voilà. C'était juste à repréciser voilà. »*

Monsieur LECLERCQ : *« Mon dieu, mon dieu. Juste Monsieur DELTOUR, je sais reconnaître mes erreurs, quand nous avons parlé du bilan social je suppose que c'est à ça que vous faites référence quant au DGS de la commune. J'ai regardé tel que Mme MARCHE m'avait montré les documents, j'ai repris les archives que j'avais. En effet, un bilan social a été présenté en septembre l'année dernière. Il ne reprend pas tous les éléments d'un bilan social, certes... »*

Monsieur le Maire *: « Si, si ».*

Monsieur LECLERCQ : *« Non il ne reprend la gestion productive des salariés, les évaluations... peu importe.»*

Monsieur le Maire : *« Il est conforme aux règles du centre de gestion de la fonction publique, alors s'il ne répond pas à vos attentes c'est un problème et je n'ai pas à y répondre. Par contre, il répond totalement aux attentes du centre de gestion. »*

Monsieur LECLERCQ : *« Cela étant, je me suis empressé de passer un mail à vous-même monsieur le Maire ainsi qu'à votre DGS en disant que j'étais désolé, que le document existait bien et que j'en avais pris possession au mois de septembre. »*

Monsieur le Maire : *« Mais comme vous le signalez souvent de nombreux Allennois ont entendu votre intervention lors du conseil municipal et restent sans doute sur une mauvaise impression donc nous souhaitions que ce soir, les nombreux Allennois qui vous ont écouté sachent que vous vous êtes trompés lamentablement sur ce coup-là. Les documents qu'on vous adresse, parce que vous étiez quand même cinq ce soir-là, visiblement, vous ne les consultez pas. »*

Monsieur LECLERCQ : *« D'accord, comme on est sur le champ de la sémantique, lamentablement n'a pas sa place ! »*

Monsieur le Maire : *« Ah si, ah si. Parce que pour nous faire toute cette diatribe sur un document qui soit disant n'avait pas été... Ben non ça ne méritait pas ça, je suis désolé monsieur Leclercq, ça ne méritait pas ça. Vous avez mis en cause le travail du directeur général des services devant tout le monde puisque c'est filmé et malheureusement nous n'étions que deux à recevoir même pas votre regret même pas des excuses ! Simplement vous êtes désolé d'avoir fait cette intervention donc maintenant au moins les Allennois sauront que cette intervention était totalement déplacée. On est bien d'accord là-dessus ? Bien y a-t-il d'autres observations sur ce procès-verbal ? »*

Procès-Verbal adopté par 21 voix pour et 1 voix contre.

ORDRE DU JOUR

DOCUMENT CRAC : Etat récapitulatif des indemnités des élus 2020.

Monsieur le Maire : *« j'espère que tout le monde l'a eu, okay, que l'on ne vienne pas me dire après qu'il n'a pas été fourni. »*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« Monsieur le Maire, s'il vous plaît, j'ai simplement une question concernant le tableau qui reprend les indemnités des élus. Il y a votre indemnité d'élu métropolitain, il y a également votre indemnité d'élu au SIVU ? »*

Monsieur le Maire : *« Oui, oui, c'est dedans rassurez-vous. C'est bon il n'y a pas de cachotterie tout est mis dedans. »*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« j'ai le droit de poser des questions monsieur le Maire et je le fais correctement ! »*

Monsieur LECLERCQ : *« Monsieur le Maire, j'ai une question à vous poser là-dessus. Si je puis me permettre. C'est marqué état annuel des indemnités des élus municipaux du 26 mai au 31 Décembre. Est-ce que c'est une projection sur douze mois ou c'est les sept mois ? »*

Monsieur le Maire : *« C'est formidable mais à chaque fois on en revient à une explication de texte ! Qu'est-ce qu'il est écrit dans le titre ? »*

Monsieur LECLERCQ : *« Etat annuel des indemnités des élus du 26 mai 2020 au 31 Décembre 2020 »*

Monsieur le Maire : *« Donc c'est les indemnités du 26 mai au 31 décembre ! »*

Monsieur LECLERCQ : *« Donc ils ne sont pas annuels ! »*

Monsieur le Maire : *« Mais si, c'est pour l'année 2020 mais l'installation des conseillers municipaux a eu lieu le 26 mai, voilà point. C'est quand même formidable, on est vraiment à l'école Monsieur DELTOUR. Je ne sais pas. Il va falloir des explications de texte régulièrement, c'est quand même incroyable ça ! Je fatigue...»*

1 - <u>Acquisition de deux parcelles rue du Cimetière</u>

La commune d'Allennes-les-Marais ayant pour projet l'extension du cimetière communal.

Une telle acquisition permettra à la commune d'entrevoir ces travaux.

Le prix demandé par Messieurs SARRAZIN Michel et SARRAZIN Daniel s'élève à 17 500 € soit 14,71 € du m2 (1 189 m²) auquel il conviendra d'ajouter les frais liés à l'acte notarié.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser monsieur le Maire à :

- Engager l'acquisition des parcelles n° B 1648 et B 1684 au prix de 17 500 € auquel il conviendra d'ajouter les frais liés à l'acte notarié.
- Désigner Maître LEMBREZ, notaire à Seclin pour rédiger l'acte d'acquisition correspondant, les frais qui lui sont liés étant à la charge de la Commune.
- Signer tous documents en rapport avec cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2 – <u>Réalisation d'un emprunt pour le projet « Création d'un nouveau restaurant scolaire, garderie maternelle, lieu de stockage, réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire en salles de classes, réfection de la cour de récréation » - Délibération modificative</u>

Vu la délibération du 9 mars 2021 et l'évolution des taux en vigueur au sein de la CDC,
Le Maire d'Allennes-les-Marais,

Décide,

-de contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt d'un montant total de 600.000,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

<u>Ligne du Prêt</u>

Caractéristiques	**PSPL**
Enveloppe	**Edu prêt**
Montant	**600 000 €**
Commission d'instruction	**360 €**
Pénalité de crédit	**1% + pénalité de rupture du taux fixe**
Durée de la période	**Trimestrielle**
Taux de période	**0,14%**
TEG 1	**0,56%**
Phase de préfinancement	
Durée du préfinancement	**3 mois**
Index de préfinancement	**Taux fixe**
Taux d'intérêt du préfinancement	**0,55 %**
Règlement des intérêts de préfinancement	**Paiement en fin de préfinancement**

Phase d'amortissement	
Durée	**15 ans**
Index	**Taux fixe**
Marge fixe sur index	**-**
Taux d'intérêt	**0,55 %**
Périodicité	**Trimestrielle**
Profil d'amortissement	**Echéance prioritaire (intérêts différés)**
Condition de remboursement anticipé volontaire	**Indemnité de rupture du taux fixe**
Modalité de révision	**Sans objet**
Taux de progressivité de l'échéance	**0 %**

-de signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Annule et remplace la délibération n° DELCOM 93214 du 9 mars 2021,

Monsieur le Maire : *« Cette différence de taux représentera 8 000€ de plus à rembourser sur 15 ans. »*

Monsieur MINNENS : *« Je voulais juste comprendre comment on pouvait passer de 0,37% à 0,55%, c'est énorme sur 1 mois. Quand on fait un prêt il peut y avoir des différences même sur trois mois mais là c'est énorme, c'est une fois et demi »*
Monsieur le Maire : *« Forcément, le taux était très bas donc ça paraît énorme mais ça reste à bas coût. »*

Monsieur MINNENS : *« Je n'ai pas dit le contraire mais sur un mois de temps c'est quand même... »*

Monsieur le Maire : *« Oui, mais nous avons reçu la CDC au mois de février et au moment où on a dû prendre position après avoir validé cette offre de prêt, il s'avère que le taux a bougé. Ce n'est pas moi qui suis patron de la CDC, c'est comme ça. »*

Monsieur MINNENS : *« Permettez-moi quand même d'être étonné une fois et demi ! quand on fait des financements pour soi pour un projet immobilier... sur un mois de temps une fois et demi c'est quand même... »*

Monsieur le Maire : *« On a quand même demandé parce qu'à l'époque on avait consulté la poste donc on en a consulté quatre autre. Donc à 0,55% c'est quand même le plus bas qu'on puisse proposer aux collectivités donc on prend. »*

Monsieur LECLERCQ : *« Pourquoi vous faites un préfinancement sur trois mois ? »*

Monsieur le Maire : *« Parce que si on fait sans préfinancement, ce serait un taux à 0,60% donc on fait un préfinancement. C'est quand même des conditions avantageuses. »*

Monsieur LECLERCQ : *« C'est de très bonnes conditions qui sont négociées mais j'interpelai juste pour savoir pourquoi un préfinancement. »*

Monsieur le Maire : *« De toutes façons, je sais que vous allez poser des questions comme ça jusqu'à la fin puisque de toutes façons même à 0,37% vous n'étiez pas d'accord, si je propose à 0,50 0,60 et quand bien même j'aurais proposé un taux à 0,20% vous auriez dit que vous n'étiez pas d'accord. »*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« Non mais ce n'est pas une question de taux, le taux est très intéressant mais c'est bien vous annoncez d'ores et déjà notre position de vote donc c'est très bien ! »*

Délibération adoptée par 18 voix pour et 4 voix contre.

3 – Entente service commun éclairage public (révision des prestations)

Dans le cadre de la fusion de la Communauté de Communes de la Haute Deûle avec la Métropole Européenne de Lille et considérant la reprise de la compétence éclairage public par chaque commune.
Après concertation, plusieurs communes ont décidé de s'entendre sur la création d'un service mutualisé créé au sein de la commune d'Annoeullin qui a repris les moyens et les charges issus de la Communauté de Communes de la Haute Deûle et d'utiliser la forme juridique de l'Entente prévue par les articles 5221-1 et L5221-2 du code général des collectivités territoriales.
Après un an de fonctionnement, fort des constats effectués sur le terrain, une révision des prestations est proposée selon les annexes ci-jointes (prestations et prix).

Monsieur MINNENS : *« Je voulais savoir au niveau du relamping, on n'a pas le coût du relamping donc c'est dans les 1390€ de matériel ? »*

Monsieur le Maire : *« Non, tout ce qui est à changer sera facturé à la commune. Ce n'est pas eux qui payent évidemment, c'est le coût de la prestation. La convention ne prévoit pas notamment la fourniture d'énergie pour le fonctionnement du réseau, le financement des travaux d'extension de renouvellement et d'audit externe. Elle prévoit par contre les 10% de relamping. C'est prévu dans la convention. 10% par an. »*

Monsieur MINNENS *: « Et est-ce qu'on sait le type de lampes et nombre de lampes par type ? En fait, monsieur le Maire, c'est quand même intéressant parce que si on fait un relamping avec des lampes de nouvelle génération, il y a énormément d'argent à gagner. En termes de consommation ! »*

Monsieur le Maire : *« Laissez-nous faire. Quand il y a lieu de changer on change comme je l'ai dit en commission. Si ce sont des modèles introuvables aujourd'hui, on va remplacer mais il n'est pas question de remplacer tout, tout de suite puisque ça fera partie de notre plan pluriannuel d'éclairage public. Alors rassurez-vous, nous ne sommes pas des boubourses et on fera en sorte que ce soit bien fait. J'ai l'impression de prendre des leçons à chaque fois. Heureusement que vous êtes là pour nous éclairer ! »*

Monsieur DAL MORO : *« Ce qui est dommage c'est de refaire les commissions en conseil. »*

Monsieur LECLERCQ : *« J'ai une question si ça ne vous dérange pas, dans votre programme le poste 132 vient s'additionner à la prestation ? Le poste 132, c'est les investissements incorporels et corporels que vous avez fait à hauteur de 10 000€ et 20 000€ sur l'éclairage public. Je voulais savoir : est-ce que c'est la même chose ou est-ce que ça vient en plus ? »*

Monsieur le Maire : *« Je viens de répondre, cette mission que l'on confie, c'est du fonctionnement et lorsqu'il y a lieu de changer c'est de l'investissement. Et ça c'est de notre ressort, c'est de l'investissement et ça c'est à la charge de la commune. On ne va pas changer tout l'éclairage de la commune pour 21 000€ sinon je signe tout de suite. »*

Monsieur LECLERCQ : *« J'imagine mais vous avez prévu de remplacer déjà... »*

Monsieur le Maire : *« Mais oui, bien sûr et on vous l'a expliqué en long en large et en travers en commission. »*

Délibération adoptée à l'unanimité.

4 – Reprise anticipée des résultats 2020

Le Conseil Municipal est amené à constater et approuver comme suit les résultats de l'exercice 2020 :

Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	**+ 489 793,50 €**
Résultats antérieurs reportés		**+ 582 405,11 €**
Résultat à affecter		**+ 1 072 198,61 €**
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	**+ 162 254,55 €**
Résultats antérieurs reportés		**+ 553 685,67 €**
Solde global d'exécution		**+ 715 940,22 €**
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	Fonctionnement	/
Investissement		**-686 350,90 €**
Résultats cumulés 2020 (y compris RAR en Ft et Invt)		**1 101 787,93 €**
Reprise anticipée 2021	Prévision d'affectation en réserve (Invest 1068)	**450 000,00 €**
Report en fonctionnement en Recettes		**622 198,61 €**

Résultat global de la section de fonctionnement 2020	**1 072 198,61 €**
Solde d'exécution de la section d'investissement 2020	**715 940,22 €**
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2020	**-686 350,90 €**
Besoin de financement de la section d'investissement	**0**
Affectation en réserves au 1068 R.Invest.	**450 000.00 €**
Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) (002 R. Ft)	**622 198,61 €**

Madame DORCHIES-BRILLON : *« C'est une question, effectivement en excédent de fonctionnement 2021 on voit + 489 793,50 € auxquels s'ajoutent les résultats antérieurs + 582 405,11 €, on arrive à un total en excédent de fonctionnement à 1 072 198,61 €. Ma question est pourquoi alors, je sais que c'est aussi une précaution nécessaire que de ne pas réaffecter la totalité mais pourquoi ne réaffecter sur ce total que 450 000€ sur la ligne 1068 en recettes d'investissement et de faire un emprunt de 600 000€. Est-ce qu'on n'aurait pas pu diminuer l'emprunt et réaffecter un total un peu plus important même si effectivement je comprends que c'est une précaution... »*

Monsieur le Maire : *« Ben oui, c'est une précaution. »*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« Pourquoi pas un peu moins ? »*

Monsieur le Maire : *« Comme vous l'avez justement dit, c'est une précaution, je préfère ne pas déshabiller mon budget de fonctionnement. D'autant que l'on a, encore une fois, été sollicité par l'Etat dans le cadre du plan de relance. Moi cette manne financière même à 0,55%, je prends ».*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« Non mais ça, c'est normal que vous preniez mais sur un budget de 1 072 198,61 € en excédent de fonctionnement, pourquoi n'avoir pris que 450 000€ ? »*

Monsieur le Maire : *« Ecoutez, permettez-moi quand même d'avoir un peu d'expérience en matière budgétaire parce que ça fait quand même sept ans que je gère la commune, donc... »*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« Monsieur MAYOR, bon je n'ai rien dit... Je suis très correcte avec vous je pose simplement une question »*

Monsieur le Maire : *« Ben oui, je vous réponds Madame DORCHIES ! »*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« Donc vous me répondez, j'ai décidé... »*

Monsieur le Maire : *« Ben oui, je n'ai pas décidé, nous avons décidé, peut-être sans vous mais c'est votre vision des choses encore une fois ».*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« Ce n'est pas une vision, je vous pose une question ! Est-ce qu'à la place de 450 on n'aurait pas pu mettre 550 par exemple et diminuer l'emprunt. C'était une question, pourquoi pas ? »*

Monsieur le Maire : *« Pourquoi pas, pourquoi pas non ? »*

Délibération adoptée par 18 voix pour et 4 abstentions.

5 – Vote et approbation du budget primitif 2020

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Budget Primitif 2021 présenté par le Maire, sera invité à l'approuver et l'arrêter définitivement aux chiffres ci-après :

Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes équilibrées à..... 3 479 882,72 €

Section d'investissement :

Dépenses et Recettes nouvelles équilibrées à..... 2 358 980,17 €

TOTAL..... 5 838 862,89 €

Pour équilibrer le budget, vote et arrête le produit des impôts locaux à la somme de..... **495 838.00 €**

suivant détails précisés au tableau ci-dessous :

Libellés	Bases 2020 issues du 1288 M	Variation des bases / 2020 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2020 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2020 (%)
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 806 533.00	2,83	26,220	0,000	473 673.00	2,83
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	36 874.00	-0,31	60,110	0,000	22 165.00	-0,31
TOTAL	**1 843 407.00**				**495 838.00**	

Taxe d'habitation estimée à **464 162.00 €**

Madame DORCHIES-BRILLON : *« Sur le chapitre 11, le compte 6042 : pouvez-vous nous expliquer l'écart avec le réalisé sur 2020 de 88 624,12€ et la proposition de budget 2021 pour 21500€ ? »*

Monsieur le Maire : *« Ce sont les classes de neige et les départs se font un an sur deux. C'est pour cela que dans le rapport d'orientations budgétaires on avait expliqué que c'était en trompe l'œil car forcément l'année où il y a classes de neige ça gonfle et l'année suivante ça redescend. »*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« Le compte 6135, 17 068,88€ qui est inscrite au BP à quoi ça correspond ? »*

Monsieur le Maire : *« On n'avait repris encore les contrats des photocopieurs qui dépendaient avant de la Communauté de Communes de la Haute Deûle. »*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« Merci, le compte 6247, je pense qu'il y a une erreur de frappe on a 45 700€ pour le budget voté et... »*

Monsieur le Maire : *« C'est une erreur ».*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« Chapitre 012 charges de personnel, les comptes 6161, 6162, 6168, je voulais savoir ce qu'il en était des groupements de commande avec la mutualisation des assurances dont on avait parlé lors du conseil municipal lors du 17 novembre 2020. »*

Monsieur le Maire : *« C'est en route mais ça n'aura un effet qu'en 2023 ».*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« En 2023 ? D'accord. Compte 6331, versement mobilité, c'est quoi la somme de 1 795€ ? »*

Monsieur le Maire : *« C'est la cotisation transport depuis qu'on est rentré dans la MEL pour les agents. »*

Madame DORCHIES-BRILLON : *«D'accord, le compte 6454. La cotisation aux assedics, sauf erreur, la cotisation aux assedics sont réservées normalement à du personnel non statutaire. Je voudrais savoir quelles sont les missions qui sont confiées à moins que je fasse une erreur là-dessus mais quelles sont les missions confiées à du personnel extérieur ? »*

Monsieur le Maire : *« Les remplacements du personnel absent ou les saisonniers. »*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« Même chose pour le compte 6455 cotisations pour assurances du personnel, je veux savoir aussi où on en est par rapport au contrat de groupe d'assurance statutaire du CDG 59. »*

Monsieur le Maire : *« C'est au 1er janvier de cette année ».*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« Le chapitre 65 autres charges de gestion courante, je voudrais savoir ce qu'on retrouve dans les comptes 65548 autres contributions, 6558 autres contributions obligatoires : qu'est-ce que c'est ça ? »*

Monsieur VANSPEYBROECK : *« 6558, c'est là que l'on retrouve la médiathèque, l'éclairage public et l'urbanisme »*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« Autres contributions obligatoires c'est là où on retrouve le droit des sols, éclairage public et médiathèque c'est ça ? »*

Monsieur le Maire : *« C'est l'entente avec Annoeullin ».*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« D'accord, pour le reste vous le direz la prochaine fois... Compte 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres. Dans la liste des associations j'ai constaté que le comité des fêtes n'apparaissait plus, pourquoi ? »*

Monsieur le Maire : *« On va les passer une par une les subventions aux associations si vous voulez. Sur le principe annoncé dès le départ : pas de baisse, toutes les subventions seront versées dans la mesure où les associations auront répondu aux attentes de la commune bien entendu, ce n'est pas parce que c'est écrit qu'on les donnera automatiquement. Je rappelle qu'on les vote une par une et lorsqu'un membre du Conseil Municipal est partie prenante d'une association, il s'abstient de voter. D'accord ? L'association Musicale : 2 200€, La Confrérie du Jeu : 500€, Allennes Boutis Couture : 250€, Dons du Annoeullin, Allennes, Carnin : 250€, APE Albert Ball : 450€, Les pecqueux d'Bordures : 400€, Les restos du Cœur de la Région Lilloise : 160€, Vivre Allennes Pleinement : 150€, Fédération laïque des Parents d'Elèves : 800€, Ansereuilles Sport Entente : 4000€, Amicale Laïque Ecole Publique : 1 200€, Bad'Club : 600€, YOGALEN : 500€, Gym Danse : 2 500€, ADMR : 150€, Association rencontres et Amitiés des Séniors : 600€, Entente 90 Allennes Houplin : 2 500€, Comité Allennois de Solidarité : 350€, Talents et Passions : 500€, CATM (ancien combattants Algérie Tunisie Maroc) : 500€, divers débiteurs 7 400€ (c'est la poire pour la soif), Association Amicale du Personnel : 7 000€, Allennes On Danse : 2 000€. Donc effectivement, il n'y a pas de subvention attribuée au comité des fêtes cette année. »*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« Quelle est la raison de la suppression et est-ce que l'association a été dissoute ? Qu'est devenue la trésorerie de cette association ? »*

Monsieur le Maire : *« Pour l'instant, elle n'est pas dissoute et on verra ce qu'il en est. Donc on ne met pas d'argent cette année. »*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« D'accord. Je souhaiterais avoir une explication sur les chapitres 70 73 et 74 sur la partie Impôts et Taxes et plus particulièrement sur l'origine FNGIR, sur le compte 73221 et aussi sur le compte 73223 Fonds de Péréquation ressources communales et intercommunales. Je présume qu'il s'agit de prélever des ressources intercommunales et communales et les reverser à des communes qui sont moins favorisées mais je voudrais avoir votre observation là-dessus et savoir à quoi ça correspond. S'il vous plaît. »*

Monsieur le Maire : *« Je ne sais pas comment expliquer ça mais ce sont des mécanismes enfin je ne sais pas moi bon sang, la prochaine fois vous me poserez des questions écrites et comme ça ce sera plus simple. Franchement, on n'est toujours dans le budget de fonctionnement. Le budget de fonctionnement, je vous rappelle que c'est le budget qui est épluché et toute dépense qui est faite auprès de la trésorerie et si elle n'est pas dûe... »*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« Monsieur le Maire, il ne s'agit absolument de remettre en cause le travail qui est effectué, je souhaiterais avoir des explications, c'est normal ! »*

Monsieur le Maire : *« Oui c'est normal... »*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« Ben oui. »*

Monsieur le Maire : *« Alors c'est vrai, je rejoins ce que vous m'avez dit en commission, peut-être qu'une formation budget vous serait utile ».*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« Je pense mais reconnaissez qu'en commission on n'a pas eu une explication de toutes les lignes du budget. Donc je pose des questions.»*

Monsieur DAL MORO : *« vous n'avez pas eu non plus beaucoup de questions ».*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« Pardon ? »*

Monsieur DAL MORO : *« Vous n'avez pas eu beaucoup de questions non plus en commission finances ».*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« mais monsieur DAL MORO, vous prenez la parole vous êtes monsieur le Maire vous maintenant ? »*

Monsieur DAL MORO : *« Non je suis adjoint. »*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« Alors demandez à monsieur le Maire la possibilité de me répondre. Vous m'interpellez comme ça en permanence ! Il n'y a pas eu de questions mais il n'y a pas eu de présentation alors après cela dit si vous êtes monsieur le Maire, si vous pouvez me répondre à cette question, il n'y a pas de souci ! J'ai posé une question monsieur le Maire, c'est tout.»*

Monsieur le Maire : *» Dans le règlement intérieur, c'est bien prévu, pour des questions aussi pointues, posez les 48h à l'avance et je serai en mesure de vous répondre de manière plus précise. »*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« Ecoutez, je ne savais pas que des questions concernant le budget étaient des questions pointues pour vous parce que vous dites que vous avez l'expérience de vos précédents mandats... »*

Monsieur le Maire : *« Mais si les mécanismes de péréquation sont des questions pointues... »*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« Bon ce n'est pas grave. J'ai remarqué aussi que le compte 752, revenu des immeubles baissait d'années en années, c'est sans doute une politique de vente du patrimoine foncier c'est ça ? »*

Monsieur le Maire : *« Ah oui oui oui, oui oui, c'est la part que touche les communes sur les ventes des immeubles... »*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« C'est tout pour moi. Monsieur LECLERCQ a également quelques questions si vous le voulez bien. »*

Monsieur LECLERCQ : *« J'hésite à poser quelques questions et d'avoir des réponses affligeantes. Juste d'une manière générale, l'année dernière vous aviez présenté certains ratios, vous le n'avez pas réitéré cette année... »*

Monsieur le Maire : *« Je vais reprendre, je m'en excuse, j'ai omis de faire une petite lecture mais tant pis je recommence je vais présenter les ratios :*

Informations financières-ratios	Valeurs	Moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement / population	903,05	969
Produit des impositions directes / population	273,04	590
Recettes réelles de fonctionnement / population	812,77	969
Dépenses d'équipement brut / population	607,93	480
Encours de dette / population	581,37	751
DGF / population	219,57	225
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	56,47%	50,51%
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	115,29%	93,23%
Dépenses d'équipement brut/ / recettes réelles de fonctionnement	74,80%	36,46%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	63,30%	79,12%

Vous m'excuserez, je n'ai pas lu ma note explicative sur le budget en préalable, je dois être troublé sans doute, mais qui reprend beaucoup de paragraphes qui figuraient au Rapport d'Orientations Budgétaires. Effectivement, il n'y avait pas le tableau. Voilà donc les ratios par rapport aux moyennes nationales de la strate de population de notre commune qui situe maintenant dans les moins de 10 000 habitants.

Monsieur LECLERCQ : *« je vous remercie. Je passerai deux trois remarques de chiffres qui n'ont peut-être pas d'intérêt ici. La seule chose que je vous demanderai c'est que vous abandonnez la réflexion sur la piste de randonnée, l'année dernière vous aviez une ligne, le poste 70 qui était la boucle de randonnée qui était prévue pour 9 kilos, qui n'a pas été réalisée en N-1, vous l'aviez repris dans votre programme en disant qu'on pouvait avoir en 2020 que c'était de la compétence départementale, c'est une idée que vous abandonnez ou pas ? »*

Monsieur le Maire : *« Pour cette année, encore une fois, on a changé le fusil d'épaule, on met l'aménagement du verger en priorité et on remettra l'aménagement de la boucle de randonnée au budget suivant ou au suivant suivant. Encore une fois si on a pris ce verger ce qu'on a eu l'opportunité d'acquérir cette parcelle sinon on ne l'aurait pas fait. Puisqu'on nous a proposé d'acquérir cette parcelle, on en a profité pour en faire quelquechose tout de suite avant que ça devienne un lieu à l'abandon donc concomitamment à cet achat, on a lancé le projet de création d'un verger. »*

Monsieur LECLERCQ : *« mais je crois comprendre que l'aménagement de la boucle est du ressort du Département ? »*

Monsieur le Maire : *« Sans doute avant mais maintenant il faut vérifier si cela n'est pas passé dans le giron de la MEL. Il faudrait que je me renseigne, peut-être pas les chemins de randonnée mais je vais me renseigner. »*

Monsieur LECLERCQ : *« Et puis bon, un point récurrent, le stade, il n'est plus du tout dans votre réflexion. Elle répond tout le temps ? ».*

Madame AMUSAN : *« Mais je ne parle pas ! »*

Monsieur le Maire : *« Vous faites une fixation monsieur LECLERCQ là. Le stade et je m'en suis expliqué avec les responsables de l'association. Cette année on met le paquet sur le restaurant scolaire mais j'ai promis et je tiens mes promesses que ce sera et quand je dis le stade c'est une réflexion globale de leurs structures et qui sera faite dans le cours du mandat. Juste après le restaurant scolaire. Pas avant. »*

Budget adopté par 18 voix pour et 4 abstentions.

6 – Questions diverses

Madame VANDAELE : *« Je tiens à faire un rappel sur le Règlement Intérieur « Expression des groupes politiques » qui a d'ailleurs été validé lors de la commission Information Communication Numérique du 30 octobre :*
Les textes devront être communiqués le 15 du mois qui précède la publication.
Passé ce délai, l'espace dédié restera vierge et portera la mention "Le groupe n'a pas communiqué de texte pour le présent numéro à l'heure de l'envoi en impression".
Votre texte nous a été adressé le 20 mars à 14h33 et n'a donc pas pu être intégré au Flash d'avril.
Peut-être avez-vous égaré le règlement intérieur comme le bilan social. Si vous voulez je peux vous le faire parvenir ».

Monsieur DAL MORO : *« Juste une information importante. Nous avons été sollicités par une personne âgée de 76 ans qui est suivie par un médecin d'Annoeullin, qui entre dans les critères des personnes prioritaires COVID niveau vaccination, qui cherchait à se faire vacciner. J'ai eu l'appel ce matin de cette personne âgée qui était en panique. Après investigations, il en résulte, la mairie va pouvoir proposer un service de préinscription pour les personnes de plus de 70 ans. Nous aurons des rendez-vous attribués à la semaine. Service actif dès demain. Si la personne n'a pas de moyen de transport nous trouvons un moyen de l'amener faire ses vaccins. Hôpital de Seclin Hôpital de secteur. »*

Fin de séance à 19h13.

Le Maire,

G.MAYOR

MAIRIE D'ALLENNES-LES-MARAIS (Nord)